REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION, DE LA GOUVERNANCE LOCALE, DE L'ADMINISTRATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2011

–

2015

Plan de Développement Communal de KANDI

Rayonnement du carrefour de services ISO 14001 du Nord Bénin

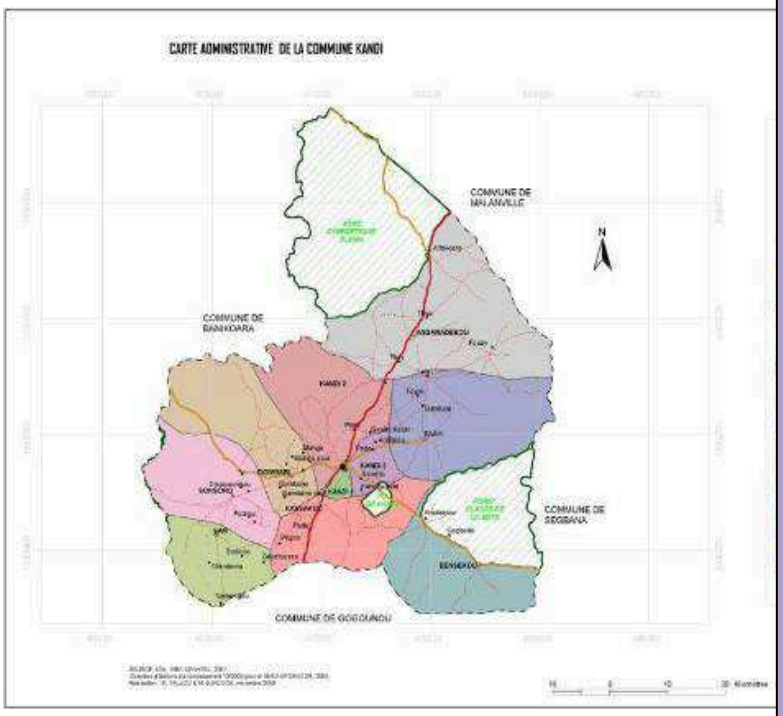

Commune de Kandi
BP : 30
Tel : 23 63 03 03
E-mail : mairiekandi@yahoo.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
SIGLES ET ACRONYMES 3
LISTE DES ILLUSTRATIONS 5
PREFACE DU MAIRE 6
RESUME 7
INTRODUCTION 9
PRINCIPES METHODOLOGIQUES 10
Chapitre 1: Description de la Commune 16
I. Kandi, carrefour du département de l'Alibori. 17
II. Kandi : Pôle administratif départemental 19
III. Une population croissante et jeune 21
Chapitre 2 : Analyse diagnostique 23
I. Un PDC de première génération réalisée à 33,82% 24
II. Diagnostic social 28
A. Secteur eau potable 28
B. Secteur éducation - alphabétisation 29
C. Secteur santé 32
D. Autres secteurs 34
III. Diagnostic économique 36
IV. Diagnostic environnement / occupation du sol 40
V. Diagnostic Genre 44
VI. Diagnostic gouvernance locale 45
A. Fonctionnement de l'administration communale 45
B. Situation financière 47
PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT 50
FORCES – FAIBLESSES – OPPORTUNITES – MENACES 51
Chapitre 3 : Vision et orientations stratégiques 52
I. Vision 53
II. Orientations stratégiques 54
III. Objectifs globaux et spécifiques 54
Chapitre 4 : Plan et programmes de développement 66
I. Des projections financières à concurrence de 3 853 505 144 FCFA 67
II. Quatre (4) programmes et vingt trois (23) projets 70
III. Un PDC de 6 485 240 000 FCFA 73
Chapitre 5 : Stratégies de mise en œuvre et de suivi-évaluation 78
I. Dispositif et mécanisme de mise en œuvre 79
II. Monitoring et suivi – évaluation du PDC 81
III. Mobilisation des ressources de la commune 82
IV. Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre et du suivi-évaluation du PDC 83
CONCLUSION 84
ANNEXES 84
REPERTOIRE DES ANNEXES 84
ANNEXE 1 : Plan quinquennal 2011 - 2015 84
ANNEXE 2 : Fiches projets 84
ANNEXE 3 : Liste des membres du Conseil Communal et leur fonction 84
ANNEXE 4 : Liste des membres du comité de pilotage 84
ANNEXE 5 : Délibérations du conseil communal 84

SIGLES ET ACRONYMES

ADT	Animateur de Territoire
AEV	Adduction d'Eau Villageoise
AG	Assemblée Générale
AGR	Activités Génératrices de Revenus
APE	Association de Parents d'Elèves
APIDA	Association pour la Promotion de l'Intercommunalité dans le Département de l'Alibori
APEM	Association pour la Protection de l'Enfance Malheureuse
BF	Borne Fontaine
BM	Banque Mondiale
CA	Chef d'Arrondissement
CAEF	Commission des Affaires Economiques et Financières
CCAC	Comité Communal d'Appui et de Concertation
CeCPA	Centre Communal pour la Promotion Agricole
CEG	Collège d'Enseignement Général
CGPE	Comité de Gestion des Points d'Eau
CIDR	Centre International de Développement et de Recherche
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
COGECS	Comité de Gestion des Centres de Santé
CRP	Conseil Régional de Picardie
CSC	Centre de Santé Communal
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DCC	Développement Conduit par les Communautés
DFIC	Diagnostic Financer et institutionnel de la Commune
DIOC	Diagnostic Institutionnel et Organisationnel de la Commune
DSCRP	Document de Stratégie de Croissance de Réduction de la Pauvreté
EMICOV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des populations
EPE	Equivalent Point d'Eau
EPP	Ecole Primaire Publique
FADEC	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FDL	Fonds de Développement Local
FFOM	Forces Faiblesses Opportunités Menaces
FODEFCA	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et l'Apprentissage
FPM	Forage de Pompes Modernes
GSM	Global System Mobil
HZ	Hôpital de Zone
IEC	Information Education et Communication
IMF	Institution de Micro Finances
MBA	Marché à bétail Autogéré
MCA	Millenium Challenge Account
MEE	Ministère de l'Energie et de l'Eau
MTPT	Ministère des Travaux Publics et des Transports
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernance
OSC	Organisation de la Société Civile
OS	Objectif spécifique
PAI	Plan Annuel d'Investissement
PAM	Programme Alimentaire Mondial

PDC	Plan de Développement Communal
PGUD	Programme de Gestion Urbaine Décentralisée
PIP	Programme d'Investissement Public
PM	Puits Moderne
PNDCC	Projet National de Développement Conduit par les Communautés
PNPG	Politique National pour la Promotion du Genre
PNUD	Programme des Nation Unies pour le Développement
PPEA	Programme Pluriannuel Eau et Assainissement
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RP	Receveur Percepteur
SICAD	Service Information Communication Archives et Documentation
SM	Service Marchands
SAFE	Service des Affaires Financières et Economiques
SAG	Service des Affaires Générales
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SDAC	Schéma Directeur d'Aménagement Communal
SPEP	Service Planification Etude et Prospective
SEPO	Succès Echecs Potentialités et Obstacles
SHAB	Service d'Hygiène et d'Assainissement de Base
SICAD	Service de l'Information, de la Communication, des Archives et de la Documentation
SIAC	Service Intercommunal d'Appui Conseil
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
ST	Service Technique
TDL	Taxe de Développement Local
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USAID	Agence Internationale des Etats Unis pour le Développement
UVS	Unité Villageoise de Santé

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Liste des tableaux

Tableau 1 : Récapitulatif des programmes et de leur coût estimé
Tableau 2 : Services basés dans la commune de Kandi
Tableau 3 : Evolution du budget de la commune de 2003 à 2008
Tableau 4 : Récapitulatif de la couverture éducation primaire
Tableau 5 : Infrastructures et équipements de santé dans la commune de Kandi
Tableau 6 : Effectif du personnel de santé propre à la commune de Kandi
Tableau 7 : Etat des lieux économie locale et analyse de la situation
Tableau 8 : Fonctionnement des instances du conseil communal entre 2004 et 2008
Tableau 9 : Répartition du personnel communal par catégorie
Tableau 10 : Equilibre financier de la commune de Kandi
Tableau 11 : Cadre logique par objectif global
Tableau 12 : Cadre de cohérence PDC-Orientations stratégiques et OMD
Tableau 13 : Projections financières
Tableau 14 : Récapitulatif des programmes
Tableau 15 : Programmation financière pluriannuelle du PDC 2
Tableau 16 : Récapitulatif des organes du dispositif de mise en œuvre
Tableau 17 : Récapitulatif des instruments de mise en œuvre

Liste des graphiques

Graphique 1 : Taux de desserte en eau potable
Graphique 2 : Taux de panne (PM non compris)
Graphique 3 : Ratio enseignant/élèves
Graphique 4 : Ratio salle de classe/élèves
Graphique 5 : Taux d'accès aux soins de santé dispensés par catégories d'agent dans la commune
Graphique 6 : Répartition des ressources mobilisées par source
Graphique 7 : Situation de mobilisation des ressources propres
Graphique 8 : Répartition du financement acquis par source
Graphique 9 : Répartition du montant du PDC estimé par programme
Graphique10 : Répartition du montant du PDC estimé par source de financement

Liste des cartes

Carte 1 : Situation de la commune de Kandi dans le département de l'Alibori
Carte 2 : Carte administrative de la commune de Kandi
Carte 3 : Répartition de la population par arrondissement
Carte 4 : Localisation des principales actions menées dans le cadre du PDC 2003 - 2007
Carte 5 : Point d'eau de la commune de Kandi
Carte 6 : Accès aux soins de santé
Carte 7 : Potentialités économiques de la commune de Kandi
Carte 8 : Carte environnementale de la commune de Kandi
Carte 9 : Carte de vision de la commune de Kandi
Carte 10 : Localisation des actions de construction d'école maternelle à Saah, Bakpara, Podo-Lafiarou, Kassakou et Thya.
Carte 11 : Localisation des actions de construction de modules de boutiques à Donwari, Sonsoro, Angaradébou, Sam et Kandifô
Carte 12 : Localisation des 10 périmètres de reboisement dans tous les arrondissements
Carte 13 : Localisation des bureaux d'arrondissement de Kandi 1, Kandi 2, Kandi 3, Sam et Bensékou

Liste des photos

Photo 1 : Assemblée villageoise à Padé
Photo 2 : Atelier d'arrondissement à Bensékou
Photo 3 : Hôtel de ville de la commune de Kandi
Photo 4 : Module de 3 classes à l'EPP de Sonsoro Peulh
Photo 5 : Hangars de marché à Fafa
Photo 6 : Centre de tri des ordures de la ville de Kandi

Liste des schémas

Schéma 1 : Découpage des étapes méthodologiques
Schéma 2 : Flux des informations / mise en œuvre et suivi évaluation du PDC

PREFACE DU MAIRE

La commune de Kandi est l'une des premières au Bénin à avoir pris conscience de l'un des enjeux de la décentralisation en se dotant d'un PDC, outil de planification du développement local dès 2002 bien avant l'installation du premier conseil communal en février 2003. Ce Plan de Développement de première génération en dépit de ses nombreuses insuffisances a permis d'éviter une navigation à vue dans la planification des actions à mettre en œuvre sur le terrain jusqu'en 2007.

L'avènement de la deuxième mandature du conseil communal qui coïncidait avec le terme du PDC 1 a été une heureuse opportunité pour entamer le processus d'élaboration du PDC de deuxième génération. Loin d'être exempt de tout reproche, le présent plan de développement communal de deuxième génération répond à un processus prescrit par le guide national d'élaboration du PDC et est en phase avec la vision que le conseil communal actuel a du développement de la commune de Kandi. De plus, son élaboration, très participative, traduit la volonté des élus de prendre en compte non seulement les recommandations formulées dans le rapport du bilan évaluatif du premier PDC, mais également de s'assurer de la mobilisation et de la prise en compte des perceptions de tous les acteurs de développement de la commune de Kandi afin de faciliter sa mise en œuvre. Je reste persuadé que ce PDC sera pour nous tous acteurs de développement de la commune, une référence qui inspirera nos interventions au profit de notre commune. Je voudrais pour finir, adresser au nom du conseil communal de Kandi, et des populations de notre commune, toute notre gratitude à nos partenaires techniques et financiers qui nous ont appuyés pour l'élaboration du présent PDC. A l'endroit de l'équipe de rédaction et des cadres du Service Intercommunal d'Appui Conseil de l'APIDA, je voudrais exprimer toute ma satisfaction pour leur endurance, leur patience et surtout pour les nombreux sacrifices consentis afin de doter ma commune d'un plan de développement digne du nom à l'instar des communes sœurs de l'Alibori.

Le Maire de la Commune

Col. Boubacar O. **OUEDRAOGO**

RESUME

Le PDC de Kandi a été réalisé dans le cadre d'une démarche participative, des villages à la Commune. Ainsi, **3696** personnes ont participé à son élaboration : les élus, les agents et cadres communaux, les représentants des services déconcentrés de l'Etat, les représentants de la société civile, les populations. Le processus d'élaboration des PDC a été conduit localement par les services communaux, piloté par le comité de pilotage et orchestré par le Conseil Communal. Il a été coordonné à l'échelle intercommunale par l'APIDA et financé par le Conseil Régional de Picardie, son partenaire technique et financier. Il est articulé avec les instruments nationaux et internationaux de planification que ce soient notamment les OMD, les orientations stratégiques de développement ou les politiques sectorielles nationales.

La commune de Kandi est l'une des six (6) qui constitue le département de l'Alibori au Nord du Bénin. Elle constitue un carrefour naturel pour toutes les autres communes du département. Elle compte dix (10) arrondissements pour quarante huit (48) villages et quartiers de ville. Sa population est estimée à 117 547 habitants[1], en 2010.

L'analyse diagnostique se décline en fonction des 4 piliers du Développement Durable : social, économique, environnement et gouvernance locale. Pour chaque secteur, un état de la situation est fait à l'échelle des arrondissements et à l'échelle de la Commune. Des cartes permettent de l'apprécier. Il permet d'établir la problématique[2] de chacune de ces composantes. On note ainsi parmi les problématiques les plus caractéristiques de la situation que le secteur de l'eau dans la commune de Kandi est confronté à la difficulté à satisfaire les besoins des localités et hameaux qui souhaitent tous avoir des points d'eau ainsi qu'à la mauvaise gestion et l'entretien des points d'eau. L'environnement quant à lui est caractérisé par une destruction du couvert végétal due aux activités agricoles et aux feux de brousse tardifs et à une mauvaise gestion des ordures et des eaux usées. Un faible niveau de fonctionnalité des organes infra communaux (conseils de villages et d'arrondissements) et l'incivisme fiscal constituent des freins à une réelle gouvernance locale dans la commune de Kandi. Enfin la faible représentativité des femmes dans les instances de prise de décision caractérise la problématique du genre.

La vision de développement adoptée par le Conseil Communal est la suivante :

« En 2025, la commune de Kandi est un pôle de développement moderne basé sur l'équité, la fraternité, la bonne gouvernance ouverte sur le monde où la population vit dans un cadre sain, respectant les normes environnementales avec une économie compétitive couplé du développement et de l'épanouissement du capital humain».

Elle se décline en orientations stratégiques, chacune traduite en objectif global :

Objectif Global 1 : Assurer le développement et l'épanouissement du capital humain

Objectif Global 2: Accroitre la production locale et les ressources financières de la commune

[1] Source : extrapolation RGPH 2002

[2] Cf. fiche « problématiques de développement »

Objectif Global 3 : Contribuer à la promotion des pratiques respectueuses des normes environnementales

Objectif Global 4: Promouvoir un développement basé sur la gouvernance concertée et ouvert sur l'extérieur.

Pour une planification quinquennale réaliste, une projection financière est choisie. Elle est cohérente avec l'étude des capacités financières des dernières années. Ainsi, sur la base d'une programmation ambitieuse issue des travaux de groupes, les élus communaux ont établi le plan quinquennal de développement de la commune de Kandi. Il est sectionné en fonction des thématiques traitées[3].

Tableau N° 1: Récapitulatif des programmes et de leur coût estimé

Programmes	Fiches projets	Coût (F FCA)	Proportion % au montant global
Développement du capital humain	Amélioration de l'accès à l'éducation maternelle et primaire	43 350 000 F	33,08%
	Amélioration de l'accès à l'enseignement secondaire	3 750 000 F	
	Maintien des enfants scolarisés à l'école	210 000 000 F	
	Promotion de l'alphabétisation des adultes	908 100 000 F	
	Amélioration de l'accès aux soins de santé aux populations	264 020 000 F	
	Amélioration de l'accès à l'eau potable	26 500 000 F	
	Amélioration de l'accès aux cadres de loisirs et valorisation du patrimoine culturel	43 350 000 F	
	Amélioration de l'accès à l'éclairage public	3 750 000 F	
Total Programme I		**2 145 270 000 F**	
Développement de l'économie locale	Amélioration de la production agricole	34 320 000 F	29,26%
	Amélioration de la production animale	195 000 000 F	
	Promotion de la production halieutique	311 500 000 F	
	Promotion du développement des activités génératrices de revenus	75 000 000 F	
	Dynamisation des secteurs de l'artisanat du tourisme et de l'hôtellerie	180 500 000 F	
	Amélioration de l'accès des produits aux marchés	1 093 000 000 F	
	Accroissement de la capacité de mobilisation des ressources financières endogènes de la commune	8 000 000 F	
Total Programme II		**1 897 320 000 F**	
Promotion des bonnes pratiques environnementales	Renforcement de la couverture en service d'hygiène et d'assainissement	955 150 000 F	17,96%
	Elaboration des documents d'aménagement du territoire	21 200 000 F	
	Préservation des ressources forestières de la commune	17 000 000 F	
	Création des périmètres de reboisement dans la commune	171 500 000 F	
Total Programme III		**1 164 850 000 F**	
Renforcement de la gouvernance locale et promotion de l'intercommunalité	Renforcement des capacités de l'administration communale dans la fourniture des services publics	198 700 000 F	7,98%
	Renforcement de la concertation entre les acteurs de développement de la commune	96 600 000 F	
	Renforcement de la dynamique intercommunale et la coopération décentralisée	102 000 000 F	
	Promotion des initiatives communautaires	120 500 000 F	
Total Programme IV		**517 800 000 F**	
Charge de fonctionnement		**750 000 000 F**	11,56%
Coût de suivi évaluation		**10 000 000 F**	0,15%
TOTAL		**6 485 240 000 F**	100 %

[3] Cf. fiches projets

INTRODUCTION

L'organisation des élections communales et municipales en décembre 2002 et janvier 2003 a consacré la mise en œuvre du processus de décentralisation au Bénin. Aussi, l'installation, courant février et mars 2003, de la plupart des conseils communaux a enraciné ce processus qui vise à assurer la prise en charge, par les populations elles-mêmes, de la gestion de leurs propres affaires conformément aux prescriptions de la constitution du 11 décembre 1990 qui dispose en son article 154 que : « les collectivités locales s'administrent librement par les élus locaux ».[4]

Pour satisfaire à cette disposition constitutionnelle, l'Etat béninois a démarré une réforme de l'Administration Territoriale dont l'objectif est de renforcer la gouvernance locale et de promouvoir une administration décentralisée efficace et apte à mieux accompagner les communes. C'est dans ce contexte que la loi N°97- 029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, prescrit en son article 84 que **la commune élabore et adopte son plan de développement communal**. Le Plan de Développement Communal (PDC) exprime les priorités de la politique communale et constitue un instrument de cadrage des actions de développement à court et moyen termes initié par le conseil communal. Par ailleurs, l'article 2 de la même loi précise que : « la commune est l'expression de la décentralisation et est le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales ». Cet article exprime clairement que **la démarche d'élaboration du PDC repose sur une approche participative**.

Ainsi, entre 2003 et 2005, la plupart des communes du Bénin se sont dotées de PDC dont la durée est en général de cinq ans avec l'appui de plusieurs partenaires au développement. L'arrivée à terme de ces plans de développement a coïncidé avec l'installation des élus de la seconde mandature suite aux élections de mars 2008. Pour satisfaire à nouveau aux prescriptions de la loi, **il s'avère nécessaire d'élaborer les PDC de seconde génération**. Pour ce faire, une méthodologie, en cohérence avec la démarche de territoire initiée depuis 2007 dans le département de l'Alibori et conforme aux préconisations faites au niveau national, a été appliquée. Elle a permis de dresser un **diagnostic participatif** de la Commune de Kandi, prenant notamment en compte les piliers du développement durable. Sur la base de la problématique de développement, en référence aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, des **orientations** ont été définies. Elles sont opérationnalisées dans le **plan quinquennal 2011 – 2015**, validé par le Conseil Communal. Un **mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation** a été élaboré.

[4] Eléments se référant au guide national d'élaboration du PDC, MDGLAAT, novembre 2008

PRINCIPES METHODOLOGIQUES

L'élaboration des PDC 2ème génération dans les communes de l'Alibori a été l'œuvre des communes. Toute la démarche s'est faite dans le respect des étapes prévues dans le Guide d'élaboration du PDC à savoir :

1. Phase préparatoire
2. Analyse diagnostic
3. Définition de la Vision, des Orientations stratégiques et des Objectifs de développement
4. Programmation
5. Stratégies de mise œuvre et de suivi-évaluation
6. Adoption – Approbation – Popularisation

Depuis 2007, à l'échelle de l'ensemble des Communes du département de l'Alibori, a été initiée « **la démarche de territoire** »[5]. Cette démarche participative est orchestrée au sein de l'intercommunalité par le Service Intercommunal d'Appui Conseil (SIAC) de l'APIDA - grâce au soutien de son Partenaire Technique et Financier, le Conseil Régional de Picardie(CRP), et l'appui technique du Centre International de Développement et de Recherche(CIDR). Cet appui est relayé dans chaque Commune par un Animateur de Territoire. Elle a pour buts de :

- Renforcer le dialogue entre élus et populations autour des actions de développement local, notamment pour l'amélioration de l'offre de service public.
- Renforcer la maîtrise d'ouvrage communale à travers une validation par les élus, de toutes les étapes du processus de mise en place et d'animation du dispositif territoire.
- Consolider l'appui conseil des services déconcentrés de l'Etat à l'administration communale dans la gestion des affaires publiques locales à travers des concertations permanentes.

Ainsi, une instance de concertation communale, le Comité Communal d'Appui et de Concertation (CCAC), renforcé par le réseau d'animateurs villageois choisis, participe à la mise en œuvre de cette démarche.

C'est dans ce cadre que des adaptations ont été réalisées à la méthodologie d'élaboration du PDC préconisée au niveau national[6] ; tout en l'enrichissant. La méthodologie appliquée garde la même approche, la même définition d'un PDC.

Le processus d'élaboration du PDC est **conduit par une équipe technique communale** (et non par un intervenant extérieur), en lien avec le Comité de Pilotage.

La phase préparatoire

Elle a été marquée par :

[5] Annexe : Présentation de la démarche de territoire

[6] Plusieurs des éléments suivants font référence au guide national d'élaboration du PDC, MDGLAAT, Novembre 2008

- Des négociations ayant abouti à la décision des communes d'autoriser le Service Intercommunal d'Appui Conseil de l'APIDA à assurer la conduite du processus par l'encadrement des techniciens communaux renforcés par l'Animateur de Territoire (ADT) de la commune et son Assistante formant ensemble « la cellule technique ». .
- La prise de l'arrêté communal de mise en place du comité de pilotage
- L'organisation d'un atelier de lancement dans la commune

La phase de diagnostic

C'est le point d'encrage par excellence de la démarche territoire. C'est l'étape de collecte de données ayant permis de connaître davantage, et ce dans tous les secteurs social, économique, environnemental, gouvernance et genre ; les problèmes mais aussi et surtout les atouts et autres potentialités de la commune. La démarche utilisée est basée aussi bien sur la recherche documentaire que sur les enquêtes de terrain depuis le niveau village jusqu'au niveau commune via niveau arrondissement. Dans ce cadre des inventaires ont été réalisés pour évaluer le patrimoine communal par secteur (éducation, santé, eau potable, potentialités économiques, ressources naturelles)

Le bilan évaluatif du PDC 1ère génération de la commune est fait et validé au niveau communal par le CCAC.

Des assemblées villageoises sont organisées dans tous les villages administratifs de la Commune ; ainsi, 2938[7] habitants ont été consultés. Les données recueillies à cette échelle (situation de référence, problèmes majeurs) sont approfondies, priorisées au niveau arrondissement puis synthétisées au niveau communal. Des ateliers sont organisés à ces deux niveaux. Les ateliers d'arrondissement ont réunis 399 personnes pour les premiers ateliers et 179 pour les deuxièmes. L'atelier communal a réuni quant à lui une soixantaine de participants notamment les membres du CCAC élargie aux représentants de la diaspora et des projets intervenant dans la commune.

Photo N°1 assemblée villageoise à Padé

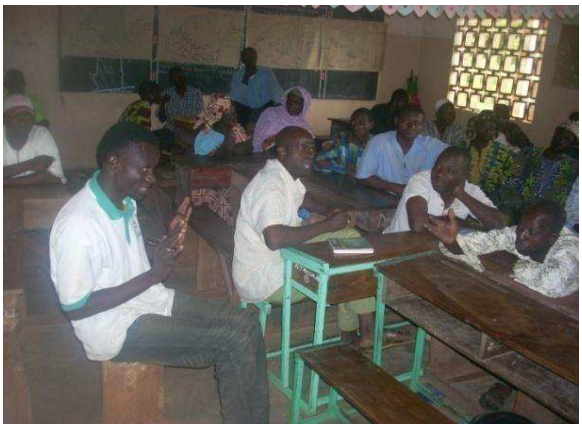

Photo N° 2 atelier d'arrondissement de Bensékou

A l'issu des activités menées dans cette phase de diagnostic, il est produit:

- ✓ Un rapport du bilan évaluatif du PDC1
- ✓ Un dossier d'arrondissement pour chaque arrondissement ;

[7] Annexe : Détails du nombre de personnes mobilisées au cours du processus

- ✓ Des récapitulatifs des inventaires par secteur ;
- ✓ Un rapport synthèse de diagnostic communal.

Définition de la Vision, des Orientations stratégiques et des Objectifs de développement

Le CCAC s'est tenu pour valider le bilan évaluatif ainsi que le diagnostic communal. Une problématique majeure est définie de laquelle la vision, les orientations stratégiques et les objectifs de développement ont été proposés à l'adoption du Conseil Communal.

L'étape de programmation

Il est l'aboutissement d'un processus d'analyse, de priorisation, d'arbitrage et de choix qui tient compte à la fois des réalités locales, des aspirations des populations et des ambitions des dirigeants.

Cette étape a commencé par l'adoption par le conseil communal de la Vision de la commune ainsi que des orientations stratégiques (OS).

Des propositions de Programmes et Projets sont faites à partir de ces OS par les membres de la cellule technique et soumis à des groupes thématiques mis en place.

Les groupes thématiques sont constitués par Programme et comprennent 8 à 12 personnes identifiées au niveau des services déconcentrés et programmes intervenant dans la commune, des élus, des techniciens communaux, des organisations de la société civile et des personnes ressources sur la base de leurs connaissances et expériences dans la thématique de chaque programme.

Les travaux des groupes thématiques ont abouti :

- à l'élaboration des cadres logiques des programmes du PDC ;
- pour chaque programme, à la définition des projets jusqu'à la programmation pluriannuelle des activités.

Les cellules techniques ont reçu l'appui du SIAC pour l'affinement des résultats issus du travail des groupes thématiques.

Pour l'estimation des coûts des actions inscrites dans le PDC, la cellule technique a fait recours à l'expertise des services déconcentrés et des programmes et projets compétents ; à l'intérieur de la commune tout comme au niveau du département.

La situation financière des trois dernières années de la commune a servi de base aux projections financières des cinq prochaines années à partir de trois hypothèses (basse, moyenne et haute) réalisées par le DSFI et le RP avec l'appui conseil du SIAC. Le scénario de l'hypothèse moyenne a été retenu lors de l'atelier de validation du PDC donnant ainsi une idée claire des ressources propres et externes que la commune compte mobiliser dans la période de mise en œuvre du PDC deuxième génération.

Stratégies de mise en œuvre et de suivi-évaluation

Une proposition est faite par le SIAC. Celle-ci est partagée au cours d'un atelier avec l'ensemble des cellules techniques des six communes de l'Alibori. Les grands principes ont été déclinés et validés lors de la validation du PDC.

Pour l'opérationnalisation du dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation, il est prévu une formation d'initiation des acteurs impliqués devant aboutir à l'élaboration d'un schéma approprié de collecte et de flux d'informations entre les différents acteurs.

Les cellules techniques de toutes les communes ont bénéficié tout au long du processus d'un renforcement des capacités avant l'entame de chaque étape. Il est organisé par l'APIDA avec l'appui du CIDR/CRP ; via le SIAC et de consultants extérieurs (formation, appui pratique). Ces renforcements des capacités sont faites par :

- Le SIAC à travers l'organisation de séances/ateliers de réflexion méthodologique et d'élaboration d'outils ; mais aussi à travers des missions d'appui sur le terrain ;
- Des prestataires externes nationaux recrutés par l'APIDA et des experts internationaux recrutés par le CIDR.

Les thèmes des formations données aux équipes communales avec l'appui des prestataires externes sont :

1. Formation à la planification participative communale (formation initiale de 6 jours) ;
2. Formation appliquée à la conduite des ateliers d'arrondissement (5 jours);
3. Formation sur la synthèse du diagnostic participatif communal et de méthodologie de définition de la vision (3 jours)
4. Formation sur la définition de la vision communale et des orientations stratégiques (formation complémentaire de 2 jours)
5. Formation sur la programmation (4 jours).

A cette liste s'ajoute la formation sur « le verdissement des PDC » (3 jours), organisée par le Projet de Promotion du Volontariat pour la gestion décentralisée de l'Environnement (PVE).

Autres spécificités de la démarche

Trois domaines ont eu droit à une attention particulière dans la conduite du processus. Il s'agit du genre, de l'environnement et du développement économique local.

- Sur le Genre

Un accent particulier est mis sur le genre de la phase préparatoire à la programmation en passant par la phase de diagnostic. Le recrutement des Assistantes ADT s'inscrit dans cette logique avec pour mission de favoriser la prise en compte des préoccupations/problèmes des femmes à tous les échelons de l'élaboration des PDC.

Ainsi outre l'animation des groupes de travail des femmes lors des Assemblées Villageoises et des ateliers d'arrondissements, les Assistantes ont organisé chacune, un atelier communal d'approfondissement du diagnostic sur le genre.

- Sur l'Environnement et le Développement économique

L'environnement et le développement économique ont bénéficiés de traitements particuliers au cours de ce processus avec l'appui de deux institutions spécifiques ayant démarré leurs interventions au cours de l'année 2010 dans le département de l'Alibori, notamment :

1. le Projet de Promotion du Volontariat pour la gestion décentralisée de l'Environnement (PVE) ;
2. l'Organisation pour le Développement Economique des Territoires de l'Alibori (ODETA), le deuxième bras technique de l'APIDA après le SIAC.

Les cadres du PVE de même que ceux de l'ODETA ont organisé respectivement dans chaque commune avec les cellules techniques, des séances de travail ou ateliers d'analyse approfondie des diagnostics sur les thématiques, environnement (par le PVE) et développement économique (par l'ODETA).
Les deux structures étaient impliquées dans les travaux des groupes thématiques et au moment de l'affinement des résultats desdits travaux de manière concertée avec le SIAC.

Schéma N° 1: Découpage des étapes méthodologiques

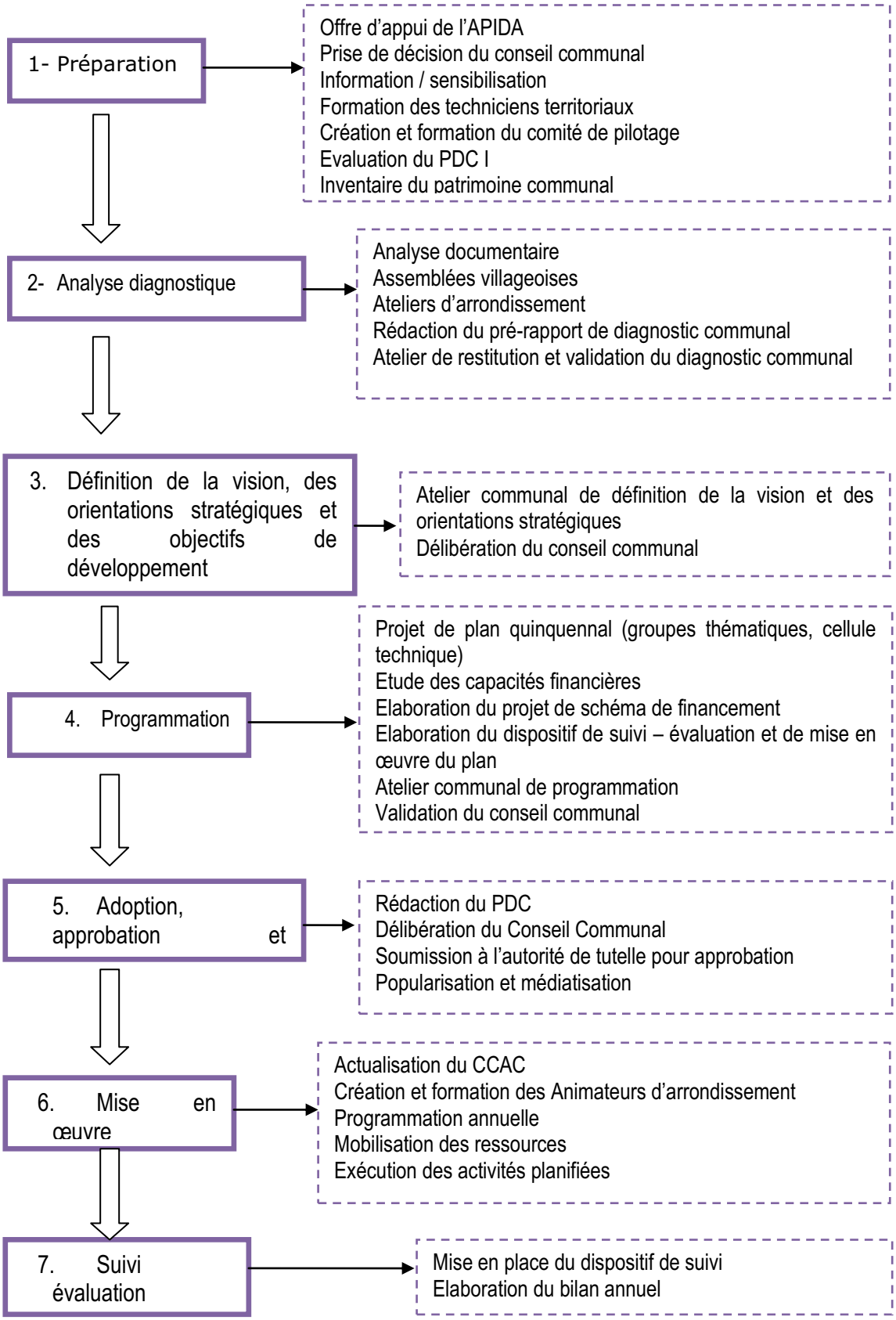

Chapitre 1: Description de la Commune

I. Kandi, carrefour du département de l'Alibori.

La commune de Kandi est située au centre du département de l'Alibori dans la zone agro écologique du bassin cotonnier. Elle est limitée par les communes de Malanville (Nord), Gogounou (Sud), de Ségbana (Est) et de Banikoara (Ouest). Elle s'étend sur une superficie de 3421 km², soit environ 13% de l'ensemble du département. Le relief est très peu accidenté avec la prédominance d'un plateau. Ce dernier s'étend de Kandi à Gogounou. D'une altitude de 200 à 300 m, il est découpé par des vallées encaissées, à l'Est la vallée de la Sota et à l'Ouest celle de l'Alibori. L'ensemble s'incline légèrement vers la vallée du Niger. La morphologie du relief comprend une série de cuesta aux sommets plats formée de cuirasses ou de grès ferrugineux Les sols sont de type ferrugineux tropicaux et la végétation est constituée de savane arborée à arbustive avec quelques forêts galerie qui abritent une faune variée d'éléphants, de buffles, de céphalopes de bubal.

Carte N°1 : Situation de la Commune de Kandi dans le département de l'Alibori

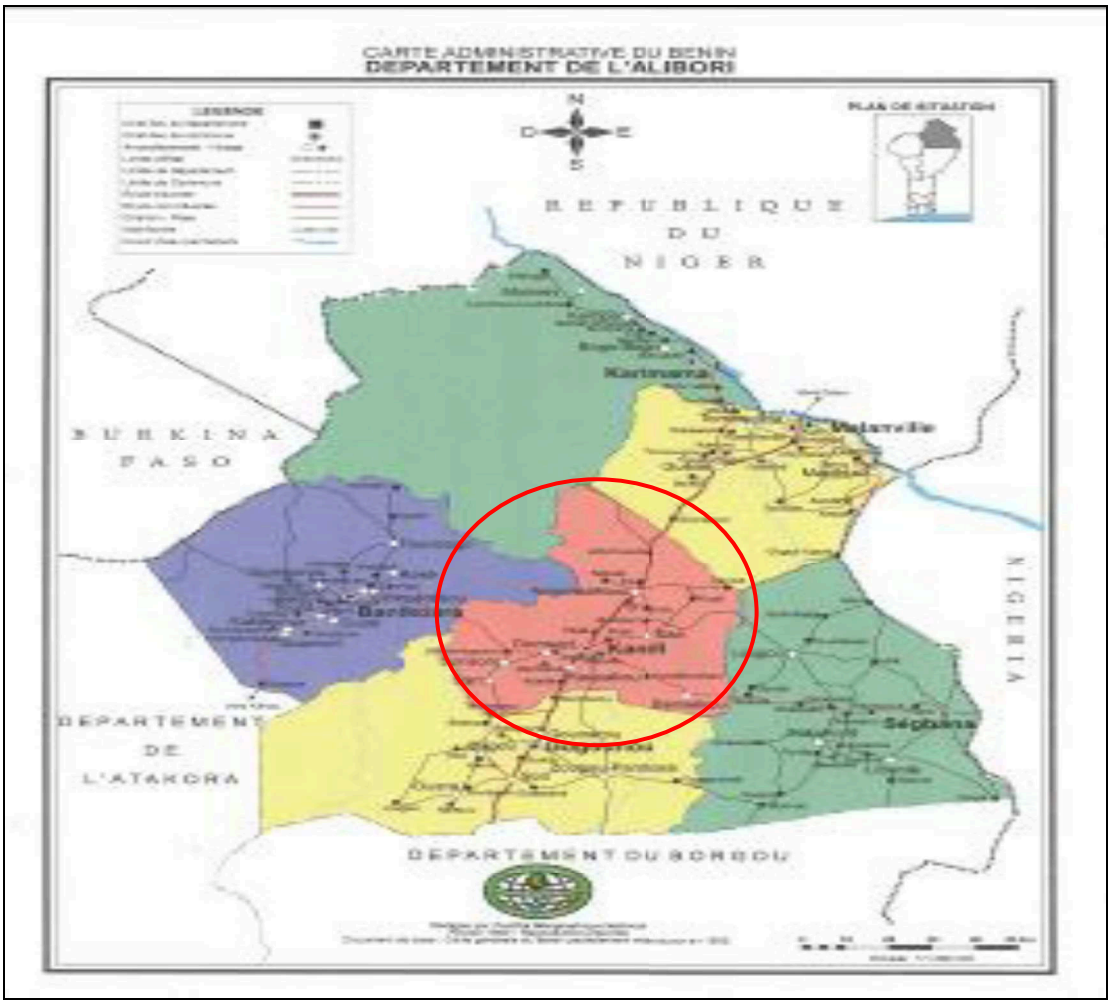

Le réseau hydrographique est dense. La commune de Kandi est drainée par les rivières du bassin versant du Niger à l'exception du Mékrou qui plonge la frontière Bénino - Burkinabé à l'extrême Ouest.

Elle est donc arrosée par les affluents de l'Alibori et de la Sota. Le climat de la commune de Kandi est du type soudanais caractérisé par deux saisons contrastées, une saison pluvieuse d'avril à octobre et une saison sèche de novembre à mars. Les mois de décembre, janvier et de février sont marqués par une sécheresse absolue caractérisée par l'harmattan. Les hauteurs annuelles de pluie varient considérablement entre 700 et 1400 mm. La plus faible quantité d'eau recueillie depuis trente ans était de 655 mm en 1988 et la plus forte de 1379 mm en 1998. La commune est accessible par la Route Nationale Inter Etat N° 2 Cotonou – Malanville et par la Route Nationale Inter Etat N°7 Banikoara – Ségbana.

Photo N°3 : hôtel de ville de la commune de Kandi

II. Kandi : Pôle administratif départemental

A. Organisation administrative

La commune de Kandi compte 10 arrondissements dont 3 urbains (Kandi I, II, III) et 7 ruraux (Angaradébou, Kassakou, Sam, Sonsoro, Saah, Donwari, Bensékou). Elle est subdivisée en 39 villages et 9 quartiers de ville.

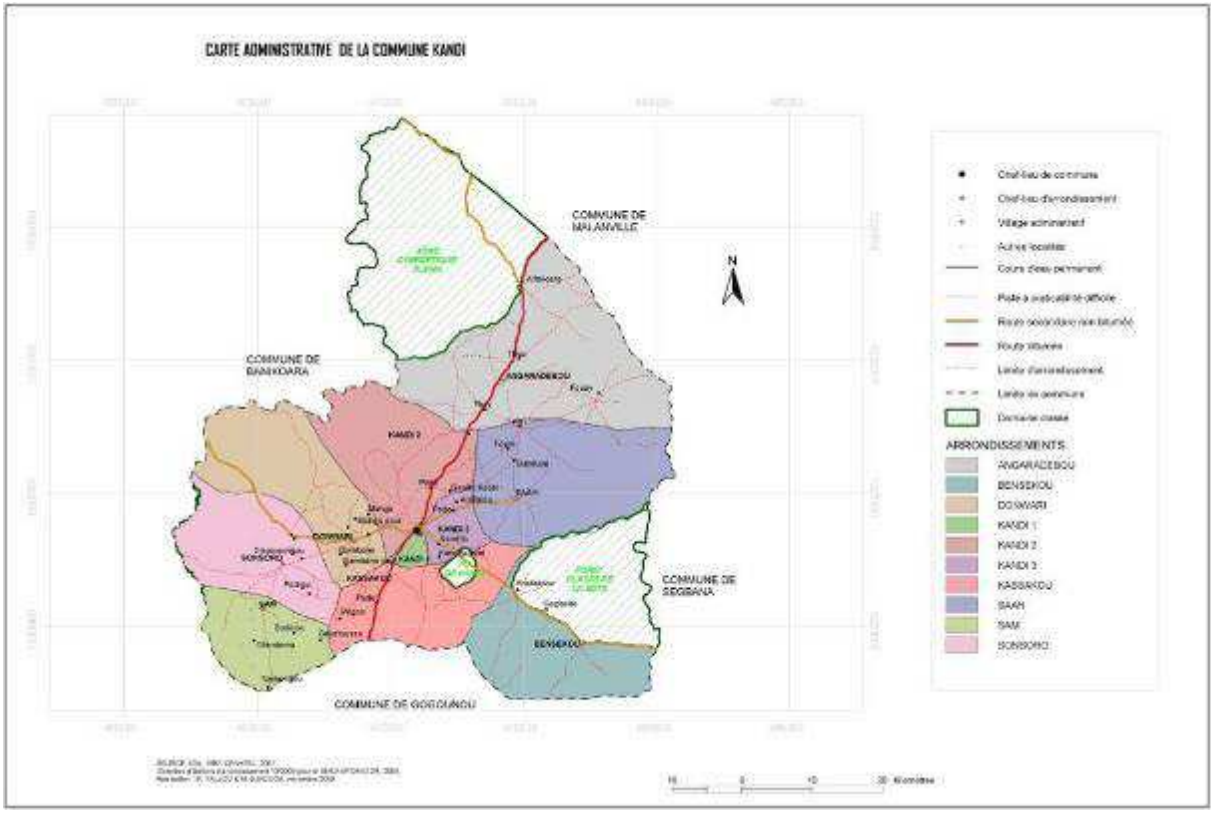

Carte 2 : carte administrative de la commune de Kandi

La commune de Kandi est dirigée par un Conseil Communal qui en est l'organe délibérant de 19 membres contre 17 à la première mandature. Le Maire, organe exécutif est Boubacar O. OUEDRAOGO. Hadi BAKARI et Bio MONRA sont respectivement, premier et deuxième adjoint au maire. En dessous du conseil communal, on retrouve d'autres organes que sont les conseils d'arrondissement (10) et de villages ou quartiers de ville (48).

L'organigramme communal fait ressortir 26 Divisions regroupées en treize (13) services répartis dans quatre (04) directions et coordonnées par le Secrétaire Général de la Mairie.

B. Pôle administratif de l'Alibori

La Commune de Kandi avec son statut de commune chef lieu de département, bénéficie de la présence de plusieurs services déconcentrés de l'Etat. Plusieurs ministères sectoriels y sont représentés. On y distingue des services ou structures à dimension nationale, départementale, intercommunale et communale intervenant dans les domaines de la justice, de la sécurité, de la santé, des transports, de l'éducation, de l'agriculture, de l'environnement etc.

Tableau N°2 : Services basés dans la commune de Kandi

Services	Domaines/secteur d'activités	Dimension
Ecole Normale des Instituteurs	Education	Nationale
INRAB	Recherche agricole	
Tribunal de première instance de Kandi, Prison civile	Justice	Départementale
Compagnie de gendarmerie, Brigade de recherche, Brigade routière, Groupement des sapeurs pompiers (en cours d'installation)	Sécurité	
Antenne AGeFIB	Développement communautaire	
Service Eaux	Hydraulique villageoise	
Service Météorologie	Prévision météorologique	
Service des travaux publics, CNSR,	Transport	
Centre de Promotion Rurale de Padé, Union départementale des Producteurs Sous – Secteur élevage	Développement de l'agriculture, de l'élevage	
Service Impôts	Recouvrement des impôts et taxes	Intercommunale
Hôpital de zone	Santé	
CENAGREF	Protection de l'environnement	
Recette-perception, CLCAM, PADME, CFAD, CPEC, BOA	Banques-Finances	Communale
Brigade territoriale, 7ème BIA, commissariat de police	Sécurité et défense nationale	
Centre communal de santé, Centre de promotion sociale	Santé et promotion sociale	
Circonscription scolaire	Education	
Centre de loisirs, Maison des jeunes, Stade municipal	Culture, loisirs et sport	
Centre Communale de Promotion Agricole	Agriculture, élevage et pêche	
Cantonnement des eaux et forêts	Environnement	
SBEE, SONEB	Electricité et Eau	
Usine SODECO et CCB	Egrenage de coton	

III. Une population croissante et jeune

La population de la commune de Kandi est passée de 73.138 en 1992 à 95.206 habitants au RGPH de 2002. Selon les projections de l'INSAE, elle sera d'environ 134.101 habitants en 2015. La population de Kandi est jeune (51% ont moins de 15 ans contre 53,4% pour l'Alibori) et inégalement répartie (voir carte 3). Selon le RPGH 2002, la population urbaine est de 27.227 habitants. Le taux d'urbanisation est de 29 %. La densité moyenne est d'environ 28 habitants/km^2 (20 habitants /km^2 pour le département) en 2002.

Sur le plan ethnique, et d'après le RPGH 2002, les Mokollé représentent 15% de la population totale, les Bariba 31,38%, les Dendi 9,47%, le Peulh 30,41% ; les Yoruba 5,93%, les Adja 0,3%, les Fon 1,65%, les Yom, Lokpa 0,1 %, les Otamari 0,2% et les autres ethnies représentent 5,56%.

Au plan religieux, 75,45% de la population est musulmane. Le catholicisme et le protestantisme représentent respectivement 16,75% et 1,13%. Les religions traditionnelles font 0,9% et ceux qui ne croient à rien occupent 3,18%.

Carte N° 3 : Répartition de la population par arrondissement en 2010

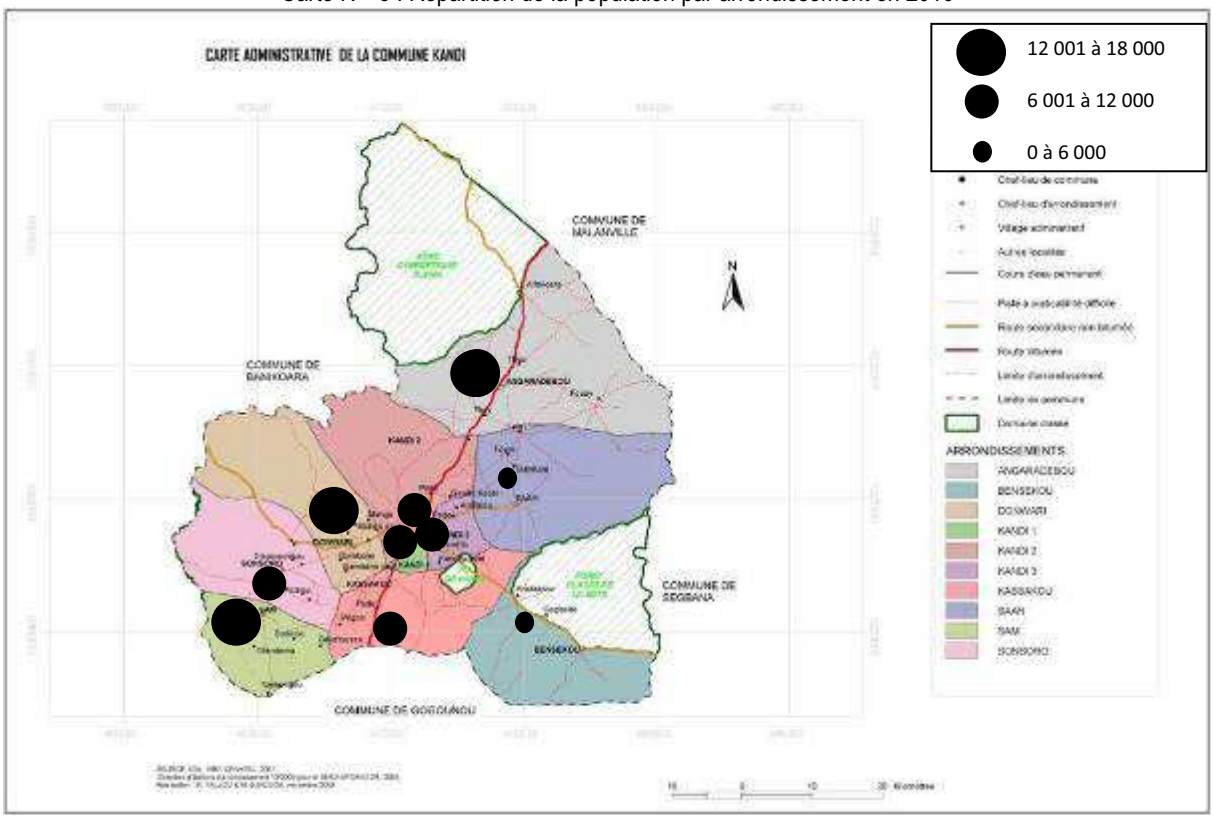

La carte de populations permet de relever que les arrondissements d'Angaradébou, de Donwari et Sam sont les plus peuplés de la commune. Aussi, fait-elle ressortir que la population communale est en majorité rurale (71%).

FICHE D'IDENTITE

Superficie : 3.421 km²

Population : 117 547 habitants

Insertion territoriale

Département : ALIBORI

Intercommunalité : Association pour la Promotion de l'Intercommunalité dans le Département de l'Alibori (APIDA)

Arrondissements : 10

Arrondissements	Nombre de village/Quartiers de ville	Populations en 2002	Populations en 2010
Angaradébou	6	16 369	20 210
Bensékou	3	3 772	4 657
Donwari	7	12 773	15 770
Kassakou	3	8 196	10 119
Saah	4	5 362	6 620
Sam	5	12 006	14 823
Sonsoro	5	9 501	11 731
Kandi I	5	8 172	10 090
Kandi II	3	10 465	12 921
Kandi III	7	8 590	10 606
Total	**48**	**95 206**	**117 547**

Populations :

Groupes socioculturels : Baatonou (31,38%,), Peulh (30,41%), Mokollé (15%), Dendi (9,47%) Boo etc.

Pôle urbain : Dendi, Baatonou

Dynamiques urbaines et économiques :

Taux d'urbanisation : 29 %

Taux d'accroissement : entre 2002 et 2010 : 2,67%

Revenu par ménage : **5269 F CFA/jour**

Recettes totales de fonctionnement : 300 853 469 F CFA

Recettes de fonctionnement par habitant : **2494 F CFA**

Recettes propres par habitant : **543 F CFA**

Sources : EMICOV 2007, compte administratif Mairie Kandi 2009, RGPH 2002